



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.70 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr

Villejuif, le 4 octobre 2007

Communiqué de Presse

A propos de l'Appel de la FRM « Pour l'Avenir de la Recherche Médicale » : La Fondation de la Recherche Médicale en pointe dans la dérégulation sociale !

La FRM vient de lancer une campagne de pétition intitulée « Manifeste pour l'avenir de la recherche médicale française ». Ceux qui signent ce « Manifeste » ont l'impression de soutenir la recherche biomédicale en approuvant une suite de points généraux plein de bonnes intentions. En fait, cette campagne vise, sous prétexte de maintenir dans les laboratoires les chercheurs post-doctorants, à demander aux pouvoirs publics (donc aux contribuables) de prendre en charge les charges sociales rattachées aux salaires des post-doctorants ou d'en exonérer les Fondations qui les attribuent. Cette demande ne figure pas dans la pétition mais dans le texte d'accompagnement.

Pendant des années, la CGT fut la seule organisation à intervenir auprès des différents gouvernements, auprès des Fondations et des organismes de recherche, pour que les libéralités versées par ces Fondations, véritable « travail au noir » sans aucune garantie sociale, soient transformées en salaires. En 2003, le gouvernement en prit l'engagement de principe. La situation s'est débloquée quand cette revendication fut portée par les différentes associations de doctorants lors du mouvement des chercheurs de 2004. Le gouvernement dut s'engager à faire respecter le droit du travail pour les doctorants. Mais il s'y engagea à petite vitesse, les libéralités étant versées aussi par des administrations dépendant du Ministère de la Recherche. Les décisions de justice en faveur du droit du travail, consécutives à des recours contre les libéralités du BRGM, ont obligé le gouvernement à prendre position officiellement en faveur de la disparition définitive en 2008 de toutes les libéralités.

Cette évolution ne plait pas à tout le monde. La FRM est, parmi les fondations de recherche médicale, celle qui a manifesté le plus d'hostilité à la transformation des libéralités en salaires. Elle a d'abord fait pression par courrier sur ses boursiers pour qu'ils optent pour une libéralité au lieu d'un salaire arguant du montant plus élevé de la libéralité (avril 2004). Alors que le gouvernement est contraint d'appliquer le droit du travail, la FRM reprend le flambeau de la dérégulation avec l'introduction de plus en plus nombreuse des libéralités dans un des secteurs de la recherche publique.

Dans ce climat de dérégulation généralisée, la proposition de la FRM peut faire des émules notamment dans le monde associatif et constituer un nouveau statut d'employeur « à responsabilité limitée ». Si les Fondations sont exonérées de charges sociales, qui financera la protection sociale des post-doctorants, si ce n'est l'ensemble des salariés ? C'est une arme de guerre contre le financement de la sécurité sociale que lance la FRM.

Par cette revendication, la FRM demande à ne plus être considérée comme l'employeur.

Le SNTRS rappelle ses revendications : toutes les libéralités doivent être transformées en contrat de travail, le contrat définit l'employeur et prévoit le paiement des charges sociales. Une négociation s'impose entre les Fondations, les Ministères concernés et les organisations syndicales. Le SNTRS-CGT fera des propositions lors de ces négociations. Mais aussi, il faut que les associations et les fondations arrêtent ce type de financement sur libéralités pour les postdoctorants.

Les jeunes se détournent de la recherche compte tenu de l'insuffisance du nombre de postes ouverts aux concours, de l'âge tardif des recrutements, particulièrement à l'Inserm et dans les Sciences De la Vie du CNRS, et des salaires indignes du niveau de qualification. **Le SNTRS CGT continue à exiger que ceux-ci soient recrutés sur des postes statutaires de chargés de recherche, d'ingénieurs de recherche ou de maître de conférences, au plus près de la thèse, ce qui implique une augmentation importante du nombre d'emplois créés dans les organismes publics de recherche et les universités.**

Tout ce qui renforce la précarité, qui accroît la dérégulation sociale ne peut qu'amplifier la crise des laboratoires et contribuer à détourner les jeunes de la recherche.

Contact : Jean Kister tél portable : 0682353533